

Assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre 2024

Participants : 32

L'assemblée primaire extraordinaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 12 septembre 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs
- 2) Retour des concessions FMO : vente d'une participation de 10% du capital-actions de la future société à Alpiq Suisse SA avec effet au 19 janvier 2027
 - a) Présentation du dossier
 - b) Décision
- 3) Divers

1) Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs

Le Président Stève Lattion ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que quelques personnes se sont excusées, sans les nommer.

Il propose à l'assemblée, qui accepte, la nomination de Samuel Lequint et Jonas Lattion comme scrutateurs.

2) Retour des concessions FMO : vente d'une participation de 10% du capital-actions de la future société à Alpiq Suisse SA avec effet au 19 janvier 2027

a) Présentation du dossier

Le Président présente le projet en expliquant les points suivants (voir annexe 1)

1. Contexte historique
2. Qu'est-ce qu'un retour de concessions ?
3. Répartition de la force hydraulique
4. Nouvelle concession
5. Analyse financière
6. Choix des partenaires
7. Nouvelle société
8. Questions et réponses

Assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre 2024

A la suite de la présentation, le Président passe la parole aux participants et répond aux questions suivantes :

- Daniel Lattion s'informe sur la manière de calculer la hauteur de chute entre Liddes et Orsières.

Le Président explique que sur le bassin versant d'Entremont, environ 75 % de la hauteur de chute se trouve sur le territoire de Liddes, et 25 % sur celui d'Orsières, depuis l'usine de Palasuit jusqu'à la frontière des communes, dans le torrent de Pont Sec.

- Daniel Lattion s'interroge également sur les droits de représentation des communes de Martigny-Combe et Bovernier au Conseil d'administration.

Le Président répond que le nombre de sièges au Conseil n'a pas encore été fixé, mais qu'il est peu probable que ces communes aient des représentants en raison de leur faible part dans la société. La commune de Liddes étant l'actionnaire principal de la future société doit revendiquer la première présidence de la société.

- Pierre Lattion demande à qui sera cédée l'électricité produite.

Le Président précise que l'énergie sera vendue à SOGESA, sauf en cas de changement de stratégie des communes. Les conditions du contrat avec SOGESA seront renégociées, car un volume d'énergie plus important sera produit. Actuellement, il est impossible pour les communes de gérer elles-mêmes la vente de l'énergie, étant donné qu'elles n'ont pas les compétences nécessaires.

- Boris Lattion s'interroge sur qui prendra en charge le coût d'un changement majeur des infrastructures à Orsières.

Le Président répond que la société prendra en charge cette dépense. Les communes auront leur mot à dire sur la stratégie au Conseil d'administration, et l'exploitant sera responsable de la planification des investissements.

- Françoise Darbellay demande s'il faut déduire l'achat de la partie sèche dans les montants présentés.

Le Président confirme que oui, l'achat de la partie sèche représente 10 % du coût total de l'aménagement. Cette partie sera rachetée par la nouvelle société.

- Dominique Lattion demande des précisions sur la vente des lignes à Swissgrid dans la partie sèche.

Le Président répond que les lignes n'ont pas encore été vendues et que si cela devait se produire avant 2027, cela diminuerait la valeur de la partie sèche à acquérir.

- Boris Lattion demande ce qu'il advient si, après 80 ans, ALPIQ n'atteint pas les 6 millions.

Le Président répond qu'il s'agit d'un faible risque, et que dans ce cas, une partie des 13,16 millions promis au départ serait perdue. Il rappelle qu'en 1906, 100 % des droits sur l'eau avaient été concédés pour 21'000 francs, et que si ce montant était actualisé, il représenterait environ 250'000 francs aujourd'hui. Le risque est faible car Alpiq est un acteur majeur en Valais. Leur offre dépasse largement celles des autres acteurs et il n'est pas dans leur intérêt de ne pas faire une offre attractive, d'autant plus qu'Alpiq souhaite continuer à opérer en Valais.

Assemblée primaire extraordinaire du 12 septembre 2024

- Jean Pahud demande qu'elle est l'estimation des retombées annuelles sur l'énergie.

Le Président explique que le marché de l'électricité étant volatile, il est difficile de faire une projection précise concernant la valorisation de l'énergie.

b) Décision

Acceptez-vous la société Alpiq Suisse SA comme future partenaire dans l'exploitation des ouvrages érigés par la Compagnie des Forces Motrices d'Orsières FMO SA et la vente à ce partenaire d'un pourcentage de 10% du capital-actions de la future société concessionnaire ?

Au vote à main levée, l'Assemblée primaire accepte la vente de 10% du capital-actions de la future société concessionnaire à la société Alpiq Suisse SA avec effet au 19 janvier 2027 par 31 voix et une abstention.

3) Divers

Le Président remercie les participants de l'engagement pris ce soir pour les futures générations. Il remercie également chaleureusement les membres du conseil communal ainsi que les membres de la CIR pour tout le travail fourni dans ce dossier.

Le Président clôt l'assemblée avec émotion pour deux raisons :

- La première puisque ce dossier FMO le touche de près car il travaille depuis 28 ans dans cet aménagement. Le dossier était important et a demandé beaucoup d'investissement.
- La deuxième puisqu'il préside aujourd'hui sa dernière assemblée primaire et il remercie l'assemblée pour le soutien apporté et la confiance témoignée au cours de ses douze années de présidence.

Liddes, le 12 septembre 2024

Pour la Commune

Le Président

La Secrétaire municipale

Stève Lattion

Astrid Michellod Bonvoisin